

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Comment ? → Deux possibilités s'offrent à vous :

→ **PAR INTERNET**

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

→ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



www.defense.gouv.fr/jdc

**RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS**

RÉGION NORD-OUEST

- CSN Rennes › Départements 44 / 35 / 53 › 02 23 44 50 01
- CSN Brest › Départements 22 / 29 / 56 › 02 98 37 75 58
- CSN Caen › Départements 14 / 50 / 61 › 02 31 38 47 50
- CSN Angers › Départements 37 / 72 / 49 / 85 › 02 44 01 20 50/60
- CSN Rouen › Départements 27 / 28 / 76 › 02 32 08 20 85/40
- CSN Orléans › Départements 18 / 36 / 41 / 45 › 02 38 65 21 32



**OBJECTIF
CITOYEN**
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

